

LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE EN IRAN APRES L'ISLAM



Shahrokh V.

Nous avons déjà parlé de la situation socio-économique en Iran avant l'islam et nous essaierons ici de montrer les changements que l'islam a apporté dans la vie économique-sociale de ce pays, ce qu'a été l'évolution de la propriété foncière et les nouveaux rapports sociaux de production qu'elle a instaurés pendant cette période. Plus tard nous essaierons de savoir pourquoi la thésaurisation des richesses en Iran n'a pas abouti au processus du capital.

A la première vue, nous retrouvons en Iran les mêmes formes de capital que dans le monde musulman médiéval. Il est important pour nous de savoir si ces formes sont essentiellement semblables à celles connues au moyen âge européen, car s'il en est ainsi, la preuve sera faite que l'islam en soi n'a pas été un obstacle aux premières phases d'une évolution qui a abouti en Europe à la formation socio-économique capitaliste ou si l'on veut, au capitalisme moderne.

Naturellement dans le cas affirmatif, la question se posera de savoir pourquoi ces premières phases n'ont pas été suivies du même développement qu'en Europe et quelle serait l'influence de l'islam dans cette évolution. Enfin nous essaierons de trouver quelques explications à ceci et de voir s'il existait une voie musulmane du capitalisme en Iran....

Tout d'abord, il faut dire que l'islam ne pose pas d'obstacle à la propriété privée puisqu'il régleme par exemple l'héritage et il considère avec faveur l'activité commerciale. L'islam permet que l'on combine le culte et la vie matérielle, que l'on fasse du commerce même au moment du pèlerinage, allant jusqu'à désigner les gains commerciaux sous le nom de « Grâce de Dieu ».

L'usage du terme « Féodal » nous donne quelques indications liées à ce terme. Il est possible de voir comment il est applicable au monde musulman et en particulier à la société iranienne postislamique. Il est bien connu que parmi toutes les formes primitives de propriété foncière, les formes qui existaient sur le continent asiatiques sont les plus anciennes. De plus, les formes agricoles les plus anciennes apparurent en Mésopotamie et évoluèrent dans plusieurs directions.

On voit donc que cette caractéristique s'applique bien à l'Iran. Ici il faut noter que les Arabes qui connaissaient un développement des forces productives moins avancé qu'en Iran, n'ont pas changé le mode de production féodal. Bien que ralenti dans son développement, il était dominant et le restera jusqu'au XX^{ème} siècle.

Quels était la production et les rapports de production au cours de cette période ?

Il nous semble nécessaire d'indiquer l'existence d'activités économiques, rappelant plus ou moins les caractéristiques du capitalisme. Elle ne signifie pas, bien entendu, l'existence du système capitaliste dominant, ni dominé, mais le processus de développement de la société vers le capitalisme. Pour faciliter la discussion nous utiliserons le terme « capitalistique » proposé par Samir Amine. Il appelle capitalistique l'ensemble du secteur couvert par le capital marchand et le capital foncier dans les sociétés précapitalistes. L'existence d'un tel secteur capitalistique, en particulier « l'existence et le développement à un certain niveau » du capital commercial est la condition nécessaire, mais en aucune manière suffisante, pour le développement de la formation socio-économique capitaliste.

En ce qui concerne l'Iran, nous avons déjà montré l'existence du capital commercial et marchand avant l'Islam et nous verrons l'existence du capital usuraire après la conquête arabe. Donc on peut dire que les secteurs capitalistiques ont existé en Iran dans l'Antiquité et le Moyen-âge.

Au développement du capital commercial dans un sens nettement capitalistique il faut ajouter celui du capital financier, dans le même sens et par l'existence de l'usure ou « Réba ».

Pour l'Islam, toute activité économique se trouve devant l'interdiction du Réba, donc il faut savoir si en pratique cette interdiction était respectée.

Le chevalier Chardin qui séjourna longtemps en Iran dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, note que « l'usure est pratiquée par les gentils indiens et par les juifs qui sont les banquiers du pays mais les "Mahométans" s'en mêlent aussi tant que ceux-là le leur permettent. L'intérêt est de 12% entre les marchands et de l'ordre du double pour les autres ». (1) On voit que l'usure est interdite par la loi musulmane mais se pratique tout de même.

Il y avait deux éléments des cinq principes religieux apportés à l'Islam :

- 1- Le « Khomseh », il représente le cinquième du butin de guerre mis à la disposition de l'état.
- 2- « Zakate », il représente les 2,5% des biens des musulmans mis à la disposition des pauvres.

Ces deux principes sont estimés comme des formes d'impositions instaurées après l'Islam en Iran. Par ailleurs, il existait deux sortes d'impôt dont le « Jazieh » qui était l'impôt annuel par tête que les non musulmans des territoires conquis devaient payer et le « kharaj » qui était le revenu total d'une région donnée ou l'impôt que l'Etat percevait sur les terres, fixé suivant la superficie de ces terres. En fait, le Kharaj concerne aussi les non-musulmans et les musulmans s'acquittent de l'impôt sous la forme de « Zakate », impôts beaucoup moins lourds.

En ce qui concerne les formes de propriété, nous verrons divers changements dans la répartition apportée par la conquête arabe. Il montre que non seulement l'Islam a approuvé la propriété privée mais aussi qu'il l'a fortement consolidée. La première forme de propriété reste « la propriété d'Etat » ; elle comprenait essentiellement les terres féodales qu'avaient combattu les arabes, les terres des temples concédées aux religieux de l'époque Sassanides.

La deuxième forme de propriété était la propriété foncière de type féodal, qui est constitué par la propriété des conquérants arabes et la propriété des féodaux iraniens ayant accepté l'Islam et payant le « Ashre » et le « Zakate ». Les terres les plus rentables du point de vue de l'impôt étaient les propriétés des non-musulmans, soumises à l'impôt le plus élevé, c'est-à-dire le « Kharaj ».

La troisième forme de propriété foncière est le « Khalessheh » qui appartenait aux califes et ceci grâce à l'un des cinq principes de l'Islam dont on a déjà parlé, le Khomseh.

La quatrième forme de propriété est constituée des terres des institutions religieuses et de bienfaisance islamique exonérées pour une partie ou la totalité de l'impôt. Cette forme de propriété est appelé le « Vaghfe ». Nous pouvons remarquer le rôle important des religieux islamique dans la société, rôle qu'ils gardent jusqu'au XXème siècle.

Les rapports sociaux de la production changent, se transforment avec la modification et le développement des moyens de production matériels, des forces de production. Jusqu'ici, on peut déterminer la contradiction de la société caractérisée par la rente-impôt, comme la plus -value (primitive) entre deux pôles distincts :

- Les propriétaires fonciers, l'Etat, les religieux, les individus
- Les producteurs directs, paysans.

Cette contradiction accentuée par le développement des forces productives a provoqué des mouvements populaires durant la période Abasssides (derniers califes Arabes en Iran). La plus importante de ces révoltes fut celle des "Babakians", entre 816 et 837. D'autre révoltes, telle que celle des "Zangebarians" ont mis fin au règne des Abassides en Iran. Cette chute fut également l'aboutissement de l'évolution des rapports féodaux à l'intérieur de l'empire Abassides. Le pouvoir central s'affaiblit peu à peu et de grands Etats indépendants apparurent tels les Samanides, Al Bouyeh, Saffârian...

Comme nous verrons plus tard, bien que les Arabes aient perdu le pouvoir et quitté le pays, les lois islamiques (socio-économique) résistent jusqu'à nos jours .

(1) *Voyage de Chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, Nouvelle édition par L.Langlès 1811, p.121